

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 25 novembre 2009

À la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de La Matapédia tenue le 25 novembre 2009 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Alain Duchemin (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)	M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)
M. Donald Malenfant (Val-Brillant)	Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2e représentant) :

Mme Éline Bellavance (Causapsca)  
M. Jean-Guy Chouinard (Sayabec)

sous la présidence de Madame Chantale Lavoie, préfet.

Personnes ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Dominique Robichaud, directeur service du Génie municipal  
M. Serge Malenfant, directeur du service de génie Forestier  
M. Bertin Denis, Directeur du service d'aménagement  
Mme Édith Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

M. Jean-François Guay (représentant Amqui)

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE**

Le quorum étant constaté, sur la proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 19h30.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution C.M. 237-09**

Il est proposé par M. Gilbert Sénéchal, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 14 octobre 2009
  - 3.2 Séance extraordinaire du 11 novembre 2009
4. Réfection du pont à l'entrée de la ZEC Casault – Décompte des coûts N° 1
5. Autorisation de paiement du prolongement de la ligne Hydro-Québec pour Val-d'Érène
6. Construction d'un tronçon de la route verte
  - 6.1 Approbation des travaux 2009
  - 6.2 Demande de report de l'aide financière du MTQ
7. Projet mise en œuvre des secours minimaux phase III - Demande d'aide financière au MSP
8. Demande d'appui – Réforme de la Financière agricole du Québec
9. Projet d'accès à Internet haute vitesse
10. Conventions MRC de la Matapédia et Bois d'œuvre Cédrico Inc. – Droit de premier refus pour l'acquisition des bois (SEPM)
  - 10.1 Seigneurie du lac Matapédia - Partie centrale - Adoption
  - 10.2 Seigneurie du lac Matapédia – Secteurs TPI – Demande de bois d'œuvre Cédrico
11. Demande d'appui Bois d'œuvre Cédrico – Projet transformation des copeaux sciures et planures
12. Mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF volet II) - Demande de reconduction
13. Projet d'entente intermunicipale MRC et municipalités – Service d'urbanisme
14. Correspondance

# 044

15. Adoption des prévisions budgétaires 2010 - MRC de La Matapédia
  - 15.1 Partie 1 - Budget de la MRC
  - 15.2 Partie 2 - Inspection municipale
  - 15.3 Partie 3 –Transport collectif
  - 15.4 Partie 4 – Gestion des TPI
  - 15.5 Territoires non organisés (TNO)
16. Adoption du règlement N° 10-2009 relatif aux répartitions, tarifications, taux de taxes pour chacune des parties du budget 2010 de la MRC de la Matapédia (et TNO)
17. Comité administratif, préfet suppléant et autres nominations
18. Période de question de l'assistance
19. Autres sujets :
  - 19.1 Formation des élus - Suivi
  - 19.2 Entente sur le partage des redevances des parcs éoliens – Bilan des signatures et suivi
  - 19.3 Demande de la Ville d'Amqui – Contribution des municipalités à l'opération de la piscine
20. Levée de la réunion

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2009**

#### **Résolution C.M. 238-09**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2009 en y ajoutant le texte présenté par M. Georges Guénard faisant son bilan de son mandat au poste de préfet.

Adoptée.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2009**

#### **Résolution C.M. 239-09**

Il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2009 en y ajoutant que l'assermentation de Mme Chantale Lavoie a été faite lors de cette séance.

Adoptée.

### **4. RÉFECTION DU PONT À L'ENTRÉE DE LA ZEC CASAULT**

#### **Résolution C.M. 240-09**

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Mario Côté et résolu unanimement d'approuver le décompte progressif des coûts N° 1 pour le projet de réfection du pont à l'entrée de la Zec Casault qui se détaille comme suit :

Travaux exécutés	:	150 850,00 \$
Retenue de garantie (10%)	:	<u>15 085,00 \$</u>
Total	:	135 765,00 \$
TPS	:	6 788,25 \$
TVS	:	<u>10 691,49 \$</u>
TOTAL À PAYER	:	<u>153 244,74 \$</u>

Adoptée.

### **5. TÉLÉSIÈGE VAL-D'IRÈNE LIGNE ÉLECTRIQUE HYDRO-QUÉBEC**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT**

#### **Résolution C.M. 241-09**

Il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture N° 353395 d'Hydro-Québec au montant de 334 247,98 \$ correspondant à la contribution de la MRC de La Matapédia pour la modification du réseau électrique sur 4 km selon l'entente signée relativement au projet de remplacement du télésiège du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

## **6. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE VERTE**

### **6.1 Approbation des travaux 2009**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure de la MRC

### **6.1 Demande de report de l'aide financière du MTQ**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure de la MRC

## **7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE Mise en œuvre des secours minimaux Phase III**

### **Résolution C.M. 242-09**

Considérant qu'en octobre 2008, en collaboration avec la MRC de La Mitis et la MRC de Matane, la MRC de La Matapédia acceptait de participer à la phase I du projet d'expérimentation concernant la réalisation d'un état de situation en sécurité civile des municipalités;

Considérant qu'en collaboration avec la MRC de La Mitis et la MRC de Matane, la MRC de La Matapédia participe à la phase II du projet d'expérimentation concernant la détermination des actions qu'il sera utile de poser pour que les municipalités bénéficient d'une capacité d'intervention minimale;

Considérant que les résultats préliminaires sont très satisfaisants et qu'il y a lieu de réaliser la phase III du projet qui consisterait à apporter un soutien aux municipalités visant la réalisation d'actions destinées à améliorer leur niveau de préparation et leur capacité d'intervention lors d'un sinistre;

Considérant que la réalisation de la phase III de ce projet nécessite un investissement de 40 000 \$ et que la MRC de La Matapédia a déposé une demande d'aide financière au programme conjoint de protection civile (PCPC) représentant 50 % des coûts;

Considérant qu'une contribution du ministère de la Sécurité publique (MSP) serait nécessaire pour la réalisation de la phase III afin de soutenir la MRC et ses municipalités dans cette opération pour laquelle la participation de la MRC de la Matapédia (et celle des MRC de Matane et de La Mitis) permet l'évaluation et l'expérimentation pour le MSP de l'état de préparation et de la mise en œuvre des secours minimaux en situation d'urgence pour l'ensemble des MRC rurales du Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Marlène Landry, appuyé par M. Paul Lepage et résolu unanimement que la MRC de La Matapédia dépose une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ au ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre de la phase III, soit les actions destinées à améliorer le niveau de préparation et la capacité d'intervention des municipalités de la MRC de La Matapédia lors d'un sinistre.

Adoptée.

## **8. DEMANDE D'APPUI – RÉFORME DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

### **Résolution C.M. 243-09**

Considérant que le ministre de l'Agriculture du Québec s'apprête à proposer une réforme importante de La Financière Agricole qui administre les régimes de protection des revenus agricoles ;

Considérant que cette réforme risque d'avoir des conséquences négatives importantes pour les productions qui ne bénéficient pas de la gestion de l'offre (bovins, ovins, porcs, céréales, pomme de terre) ;

Considérant l'importance de ces productions en terme de retombées économiques pour la région ;

Considérant que chaque emploi perdu au Bas-Saint-Laurent équivaut proportionnellement à la perte de 22 emplois dans la région de Montréal ;

Considérant l'importance de la présence dans notre milieu des familles agricoles concernées en terme de participation active à la société et à l'occupation du territoire ;

Considérant que l'activité agricole génère des revenus fonciers importants pour nos municipalités ;

Considérant l'importance de l'agriculture pour l'aménagement et la mise en valeur de notre territoire.

En conséquence, Il est proposé par M. Gilbert Sénéchal, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Matapédia :

- 1° demande au ministre de l'Agriculture des Pêcherie et de l'alimentation, M. Claude Béchard de prendre les mesures appropriées, dans le cadre de la réforme de La Financière Agricole du Québec, pour que l'on puisse conserver les entreprises agricoles que nous avons la chance de compter sur notre territoire et leur assurer des revenus décentes comparables au reste de la société;
- 2° appuie l'UPA dans ses démarches pour le renouvellement de l'entente sur la Financière agricole du Québec à la satisfaction des producteurs agricoles pour assurer la rentabilité des fermes de notre MRC.

Adoptée.

## **9. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE - DESSERTE RÉGIONALE DE SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE**

### **Résolution C.M. 244-09**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC n'ont pas accès au service internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-St-Laurent, à titre de mandataire des huit (8) Municipalités régionales de comté du Bas-St-Laurent, elles-mêmes agissant pour le compte des municipalités locales de leur territoire respectif, a, en mai 2009, publié un appel d'offres public pour solliciter des propositions en vue d'augmenter la couverture Internet haute vitesse dans la grande région du Bas-St-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE les projets sollicités devaient être admissibles au programme de subvention provincial (« Collectivités rurales branchées ») ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2009, Barrett Xplore Inc. a répondu à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 octobre 2009, la proposition de Barrett Xplore Inc. a été retenue par le Comité de sélection chargé d'étudier les propositions ;

ATTENDU QU'il est opportun que les municipalités locales concernées du territoire de la MRC délèguent à celle-ci leurs pouvoirs d'accepter la proposition de Barrett Xplore Inc., de négocier la convention de fourniture de service internet haute vitesse à intervenir et d'en assurer le respect pendant toute sa durée, laquelle serait d'un terme initial de dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la MRC et les municipalités participantes de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal*, afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus ;

ATTENDU QU'un projet de convention de délégation de compétence (le «Projet de convention de délégation de compétence») est présenté aux membres du Conseil de la MRC.

En conséquence, il est proposé par M. Michel Chevarie, appuyé par M. Steve Lamontagne et résolu unanimement

QUE la MRC sollicite les municipalités locales de son territoire afin que, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal*, elles lui délèguent les compétences requises pour assurer la desserte du service internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées;

D'APPROUVER aux fins ci-dessus le Projet de convention de délégation de compétence soumis aux membres du Conseil;

DE DONNER INSTRUCTION, et instruction est par la présente donnée au secrétaire-trésorier de la MRC de transmettre à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC, une copie du Projet de convention de délégation de compétence accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une convention dont le contenu est identique à celui du Projet doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt.

D'AUTORISER le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC, pour et au nom de cette dernière, à signer la convention de délégation de compétence avec les municipalités locales qui auront exprimé leur intérêt tel que susdit à l'intérieur du délai de soixante (60) jours imparti, et à poser tout geste nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes résolutions.

Adoptée.

### **Convention de délégation de compétence – Internet Haute Vitesse Répartition des coûts entre les municipalités**

Le vote est demandé sur la clause de répartition des coûts entre les municipalités telle qu'incluse dans la convention comme suit:

- 3.1 Les Parties estiment que les coûts reliés à la présente entente, notamment les honoraires professionnels pour la préparation de la présente convention et celle de la convention de fourniture de service internet haute vitesse avec Barrett Xplore inc. seront entièrement acquittés à même les subventions

gouvernementales et autres contributions financières. Néanmoins, si une partie de ces coûts devait être assumée par les Municipalités participantes, ces dernières conviennent de se la répartir selon la formule indiquée ci-dessous. Il en est de même pour les frais liés à la surveillance de l'exécution et du respect des obligations de Barrett Xplore inc., aux termes de la convention de fourniture de service internet haute vitesse.

Dans une proportion de 50% au prorata de leur richesse foncière respective et dans une proportion de 50% au prorata du nombre de domiciles n'ayant actuellement pas accès à Internet haute vitesse, lesquels sont visés par le projet. Le nombre de domiciles recensés par municipalité n'ayant actuellement pas accès à Internet haute vitesse apparaît à l'annexe C de la présente convention qui en fait partie intégrante.

Pour : 15, représentant 80,17 % de la population  
Contre : 3, représentant 19,83 % de la population

Adoptée sur division.

## **10. CONVENTION MRC DE LA MATAPÉDIA ET BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO - DROIT DE PREMIER REFUS POUR L'ACQUISITION DES BOIS (SEPM)**

### **10.1 Seigneurie du lac Matapédia - Partie centrale**

#### **Résolution C.M. 245-09**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du transfert du CAAF de l'usine de Bois-Saumon vers l'usine Scierie Causapscal, la MRC de La Matapédia a appuyé positivement ce projet conditionnellement à la renonciation de l'Entreprise au volume (SEPM) généré sur la partie centrale (CAAF) de la Seigneurie du lac Matapédia en sa faveur, la MRC convenant d'accorder sur ces bois un droit de premier refus à l'Entreprise (résolution C.M. 024-08);

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention a été préparé pour établir les modalités relatives au droit de premier refus ;

En conséquence, il est proposé M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Georges Guénard et résolu :

- 1° d'approuver les termes de la convention entre Bois d'œuvre Cédrico inc. et la MRC de La Matapédia relative au droit de premier refus à Bois d'œuvre Cédrico inc. pour le bois (SEPM) prélevé sur la partie centrale de la Seigneurie du lac Matapédia;
- 2° d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite convention pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

### **10.2 Seigneurie du lac Matapédia – secteur des TPI**

#### **Résolution C.M. 246-09**

Considérant que Bois d'œuvre Cédrico inc. demande à la MRC de La Matapédia de lui consentir un droit de premier refus pour les bois (SEPM) prélevés sur les TPI de la Seigneurie du lac Matapédia comme celui consenti sur la partie centrale;

Considérant que la MRC convient des conventions d'aménagement forestier (CvAF) avec cinq bénéficiaires sur le territoire de La Matapédia dont 2 sur les TPI de la Seigneurie du lac Matapédia;

Considérant que selon les informations obtenues du MRNF, le libellé desdites conventions est standardisé par le MRNF à toutes les conventions applicables à la région sans que nous puissions le modifier unilatéralement;

Considérant que le principe proposé par Bois d'œuvre Cédrico vise à garantir à l'acheteur le meilleur prix pour ses bois et la transformation de ceux-ci dans La Matapédia;

Considérant que l'intervention directe de la MRC dans le processus de vente des bois mis en marché par ses conventionnés risque d'exposer celle-ci à la critique sous le prétexte qu'elle interfère dans les conditions du libre marché;

Il est proposé par M. Paul Lepage, appuyé par M. Donald Malenfant et résolu :

- de ne pas accorder de droit de premier refus à Bois d'œuvre Cédrico pour les bois générés sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de La Matapédia.
- de demander à nos conventionnés de favoriser à prix égal la transformation des bois dans La Matapédia et de faire rapport à la MRC s'ils devaient destiner les bois en tout ou en partie à l'extérieur du territoire.

Adoptée.

## 11. DEMANDE D'APPUI DE BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO – PROJET DE TRANSFORMATION DE COPEAUX SCIURES ET PLANURES

### Résolution C.M. 247-09

- Considérant que les multiples fermetures d'usines de pâtes et papiers qui se sont produites au cours des dernières années et plus spécifiquement celles qui ont eu lieu au cours des derniers mois occasionnent un déséquilibre structurel important entre l'offre de copeaux et la demande;
- Considérant que Bois d'œuvre Cédrico doit trouver un ou des débouchés économiquement rentables pour ses copeaux afin d'être en mesure d'opérer ses usines;
- Considérant que Bois d'œuvre Cédrico doit trouver des débouchés pour environ 75 000 tonnes métriques anhydres de copeaux et que le défaut de trouver ces débouchés, les usines de sciage devront cesser à court terme leurs opérations;
- Considérant que les débouchés potentiels à l'étude par Bois d'œuvre Cédrico Inc. pour transformer des copeaux, pourraient impliquer l'utilisation des sciures et planures qu'elle produit;
- Considérant que Bois d'œuvre Cédrico inc. poursuit ses discussions avec ses clients actuels en vue d'identifier des solutions afin d'écouler l'ensemble de ses sous-produits;
- Considérant que la transformation des sous-produits en vue de leur ajouter une plus value est une des voies à envisager pour l'utilisation de ses sous-produits, Bois d'œuvre Cédrico inc. a transmis une demande de permis de transformation de ses sous-produits au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- Considérant que Bois d'œuvre Cédrico inc. doit savoir si elle peut obtenir un permis avant d'encourir des frais importants pour la réalisation d'études de faisabilité;
- Considérant qu'une solution au problème d'utilisation des sous-produits de Bois d'œuvre Cédrico inc. doit être trouvée afin d'éviter les impacts négatifs sur toute la filière régionale de l'industrie forestière et les conséquences économiques et sociales qui en découleraient;
- Considérant que cette problématique relative au surplus des copeaux sur le marché interpelle toutes les usines de sciage de La Matapédia et les différents utilisateurs de cette fibre et des sous-produits dont l'usine Panval.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Côté, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu que la MRC de La Matapédia demande au MRNF :

- de répondre, dans les meilleurs délais, à la demande de possibilité d'obtention d'un permis d'usine déposée par Bois d'œuvre Cédrico afin qu'il puisse réaliser des études de faisabilité d'un projet;
- de prendre en considération les impacts de la problématique globale du surplus de copeaux sur toute la filière régionale de l'industrie forestière lors de l'analyse du dossier.

Adoptée.

## 12. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF VOLET II) - DEMANDE DE RECONDUCTION

### Résolution C.M. 248-09

- Considérant que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF-Volet II) supporté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune vient à échéance le 31 mars 2010;
- Considérant que la forêt constitue le pivot économique majeur de l'économie matapédiennne et que la crise forestière qui s'éternise grève plus sévèrement qu'ailleurs le tissu social de nos communautés;
- Considérant que l'application de ce programme a permis de générer des retombées majeures dans notre milieu en permettant d'optimiser les retombées des investissements en fonction de nos besoins locaux;
- Considérant que ce programme représente un levier économique puissant et essentiel pour stimuler la mise en œuvre de projets à caractères faunique, récréatif ou environnemental qui ne pourraient prendre leur essor faute d'un tel programme;
- Considérant le degré de satisfaction très élevé de l'ensemble des intervenants de notre milieu dont les municipalités, les bénéficiaires de convention d'aménagement forestier, les différentes corporations de gestion faunique présentes sur le territoire, les clubs d'ornithologie, de motoneiges, de Quad et de ski de fond.

Il est proposé par M. Réginald Duguay, appuyé par M. Gilbert Sénéchal et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), madame Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur

des ressources du milieu forestier (PMVRMF - Volet II) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économique des régions forestières du Québec.

Adoptée.

### 13. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE MRC DE LA MATAPÉDIA ET MUNICIPALITÉS SERVICE D'URBANISME

M. Bertin Denis, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme dépose au conseil des documents concernant les avantages et les coûts de la création d'un service d'urbanisme à la MRC pour répondre aux besoins de toutes les municipalités en matière d'urbanisme. Les maires sont invités à présenter ce projet à leur prochaine séance de conseil municipal et à faire part de leur intérêt à ce projet en adoptant par résolution une entente à cet effet.

### 14. CORRESPONDANCE

Un document synthèse de la correspondance a été déposé aux membres du conseil.

Il est demandé de transmettre à toutes les municipalités l'offre de vente du camion de l'aéroport transmise à la MRC.

### 15. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

#### 15.1 Partie 1 - Commune à l'ensemble des municipalités

#### Résolution C.M. 249-09

Il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble des municipalités, pour l'exercice financier 2010 de la MRC de La Matapédia qui se résume comme suit :

#### MRC DE LA MATAPÉDIA - BUDGET 2010 REVENUS

	Budget 2010	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
		régulière	municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>									
Gestion financière	229 183 \$	94 987 \$	27 500 \$	500 \$	98 296 \$		1 800 \$	2 100 \$	4 000 \$
Législation	248 845 \$	192 013 \$	36 360 \$	1 472 \$	16 000 \$				3 000 \$
Palais de justice	141 000 \$			141 000 \$					
Programmes d'habitation	600 870 \$	6 000 \$			600 \$	594 270 \$			
Transport adapté	207 850 \$	50 600 \$				157 250 \$			
Val-d'Irène	105 822 \$	24 147 \$		15 600 \$		66 075 \$			
Route Verte	30 400 \$	30 400 \$							
Soutien financier aux organismes	30 664 \$	30 664 \$							
Politique familiale	3 000 \$	2 000 \$							1 000 \$
CLD	852 905 \$	107 500 \$		56 416 \$		688 989 \$			
Politique nationale sur la ruralité	608 331 \$					608 331 \$			
Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)	465 000 \$					465 000 \$			
Autres projets - éolien	30 000 \$	5 000 \$				10 000 \$		15 000 \$	
Culture et patrimoine (VVAP)	57 537 \$	17 784 \$	5 750 \$	5 000 \$	1 403 \$	26 000 \$		500 \$	1 100 \$
Entente développement culturel	73 000 \$	5 770 \$				48 171 \$		19 059 \$	
Évaluation	349 952 \$	81 730 \$	255 910 \$		2 000 \$				10 312 \$
Géomatique	107 410 \$	96 796 \$			10 614 \$				
Aménagement	179 004 \$	30 000 \$	25 000 \$	500 \$	123 504 \$				
Urbanisme	0 \$								
Gestion des cours d'eau	41 034 \$	26 517 \$							14 517 \$
Génie municipal	453 718 \$	61 000 \$	332 718 \$	55 000 \$	2 000 \$				3 000 \$
Gestion des matières résiduelles	1 214 680 \$	1 024 217 \$						190 463 \$	
Inforoute	91 594 \$	48 736 \$				42 858 \$			
Génie forestier	48 700 \$	13 700 \$		35 000 \$					
Sécurité incendie	949 208 \$	865 700 \$		64 000 \$				3 500 \$	16 008 \$
Sécurité civile	57 259 \$	15 259 \$				34 500 \$		7 500 \$	
<b>Total partie 1</b>	<b>7 176 966 \$</b>	<b>2 830 520 \$</b>	<b>683 238 \$</b>	<b>374 488 \$</b>	<b>254 417 \$</b>	<b>2 741 444 \$</b>	<b>1 800 \$</b>	<b>238 122 \$</b>	<b>52 937 \$</b>

**MRC DE LA MATAPÉDIA - BUDGET 2010**  
**DÉPENSES**

	Budget 2010	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>												
Gestion financière	240 713 \$	165 973 \$	10 250 \$	7 530 \$	31 960 \$	11 700 \$	1 000 \$	3 100 \$	1 300 \$	4 000 \$	3 700 \$	200 \$
Législation	248 845 \$	183 910 \$	15 510 \$	12 675 \$	6 550 \$	950 \$	300 \$	2 750 \$	5 500 \$	18 500 \$	2 200 \$	
Palais de justice	129 470 \$				18 000 \$		23 200 \$	1 500 \$		40 000 \$		46 770 \$
Programmes d'habitation	600 870 \$		350 \$		57 270 \$			250 \$		543 000 \$		
Transport adapté	207 850 \$				50 600 \$					157 250 \$		
Val-d'Irène	105 822 \$				1 000 \$						3 000 \$	101 822 \$
Route Verte	30 400 \$									30 400 \$		
Soutien financier aux organismes	30 664 \$									30 664 \$		
Politique familiale	3 000 \$				2 000 \$	200 \$			800 \$			
CLD	852 905 \$				56 416 \$					796 489 \$		
Politique nationale sur la ruralité	608 331 \$	10 890 \$	5 110 \$							592 331 \$		
Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)	465 000 \$				10 000 \$					455 000 \$		
Autres projets - éolien	30 000 \$				30 000 \$							
Culture et patrimoine (VVAP)	57 537 \$	35 127 \$	1 260 \$		19 500 \$	300 \$	150 \$	400 \$	200 \$		600 \$	
Entente développement culturel	73 000 \$									73 000 \$		
Évaluation	349 952 \$	307 162 \$	7 830 \$	8 210 \$	18 850 \$	1 800 \$	1 500 \$	3 600 \$			1 000 \$	
Géomatique	107 410 \$	10 541 \$			43 800 \$	50 \$	8 400 \$					44 619 \$
Aménagement	179 004 \$	152 894 \$	6 720 \$	7 250 \$	5 040 \$	1 400 \$	200 \$	3 000 \$			2 500 \$	
Urbanisme	0 \$											
Gestion des cours d'eau	41 034 \$	32 454 \$	2 500 \$		6 000 \$	80 \$						
Génie municipal	453 718 \$	402 493 \$	26 450 \$	6 850 \$	9 175 \$	2 500 \$	1 000 \$	3 250 \$			2 000 \$	
Gestion des matières résiduelles	1 214 680 \$		1 500 \$		1 199 000 \$	300 \$		500 \$				13 380 \$
Inforoute	91 594 \$		7 000 \$		2 550 \$		13 000 \$					69 044 \$
Génie forestier	48 700 \$	36 030 \$	9 020 \$	1 300 \$	1 550 \$	300 \$		500 \$				
Sécurité incendie	949 208 \$	407 853 \$	73 502 \$	120 930 \$	81 300 \$	1 200 \$	85 700 \$	52 900 \$	4 800 \$	4 500 \$	30 000 \$	86 523 \$
Sécurité civile	57 259 \$	2 484 \$	2 075 \$		20 700 \$					32 000 \$		
<b>Total partie 1</b>	<b>7 176 966 \$</b>	<b>1 747 811 \$</b>	<b>169 077 \$</b>	<b>164 745 \$</b>	<b>1 671 261 \$</b>	<b>20 780 \$</b>	<b>134 450 \$</b>	<b>71 750 \$</b>	<b>12 600 \$</b>	<b>2 777 134 \$</b>	<b>45 000 \$</b>	<b>362 358 \$</b>

Adoptée.

**15.2 Partie 2 – Inspection municipale**

**Résolution C.M. 250-09**

Il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Mario Côté et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour le service d'inspection municipale pour l'exercice financier 2010 de la MRC de la Matapédia qui se résument comme suit :

**REVENUS**

	Budget 2010	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
		régulière	municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	<b>195 895 \$</b>		<b>154 858 \$</b>	<b>27 300 \$</b>					<b>13 737 \$</b>

**DÉPENSES**

	Budget 2010	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	<b>195 895 \$</b>	<b>170 920 \$</b>	<b>16 250 \$</b>		<b>3 000 \$</b>	<b>1 325 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>2 200 \$</b>			<b>2 000 \$</b>	

Adoptée.



15.3 Partie 3 – Transport collectifRésolution C.M. 251-09

Il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour le service de transport collectif de la MRC de la Matapédia pour l'exercice financier 2010 qui se résument comme suit :

REVENUS									
	Budget 2010	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
		régulière	municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 3 - Transport et collectif</b>	50 884 \$	15 000 \$					35 884 \$		

DÉPENSES												
	Budget 2010	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. + locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 3 - Transport collectif</b>	50 884 \$				15 000 \$					35 884 \$		

Adoptée.

15.4 Partie 4 – Gestion des TPIRésolution C.M. 252-09

Il est proposé par M. Réginald Duguay, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour la gestion des terres publiques intramunicipales de la MRC de La Matapédia pour l'exercice financier 2010 qui se résument comme suit :

REVENUS										
	Budget 2010	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus	
		régulière	municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres		
<b>Partie 4 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	417 327 \$				27 400 \$		271 205 \$		112 000 \$	6 722 \$

DÉPENSES											
	Budget 2010	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. + locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Travaux sylvicoles	Immobilisations
<b>Partie 4 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	417 327 \$	118 747 \$	5 350 \$	4 200 \$	11 925 \$	800 \$	300 \$	2 000 \$	200 \$	271 205 \$	2 600 \$

Adoptée.

15.5 Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La MatapédiaRésolution C.M. 253-09

Il est proposé par M. Gilbert Sénéchal, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires des TNO de la MRC de la Matapédia pour l'exercice financier 2010 qui se résument comme suit :

REVENUS	BUDGET 2010
Taxes générales	263 012 \$
Article 208	2 652 \$
Compensation/écoles	2 300 \$
Compensation Terres publiques intramunicipales	42 373 \$
Péréquation	2 300 \$
Droits mutations et supplétif	800 \$
Intérêts arriérés de taxes	200 \$
Intérêts banque	2 000 \$
Billets infraction	0 \$
Subv. Prise en charge réseau	22 600 \$
Subvention députée	0 \$
Subvention passage à niveau	2 850 \$
Subv. Remb. TVQ	14 200 \$
Surplus affecté	94 158 \$
<b>Total</b>	<b>449 445 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Salaire régulier	35 492 \$
Contribution employeur	7 808 \$
Déplacement	1 000 \$
Poste	950 \$
Télécopieur	10 \$
Avis publics	500 \$
Inspecteur municipal	20 470 \$
Services scientifiques et génie	13 000 \$
Services juridiques	5 000 \$
Vérification	3 200 \$
Contrat service informatique	1 095 \$
Évaluation municipale	10 500 \$
Services techniques TNO	500 \$
Développement multi-ressources	0 \$
Assurance-responsabilité	4 900 \$
Cautionnement	825 \$
Police - SQ	79 500 \$
Matières résiduelles	1 300 \$
Cotisation	200 \$
Voirie d'été	32 000 \$
Entretien chemins hiver	33 500 \$
Entretien passage à niveau	2 850 \$
Aliments, boisson	0 \$
Essence	0 \$
Fournitures et photocopies	1 700 \$
Éclairage pont	200 \$
Frais banque	250 \$
Quote-part MRC	113 930 \$
Autres	5 750 \$
Immobilisations	0 \$
Réaménagement des locaux	2 000 \$
Parc SLM - Pointe Fine	28 500 \$
Parc SLM - surveillance et entretien	15 740 \$
Mise en valeur Routhierville	17 000 \$
Promotion SLM	6 500 \$
Urbanisme	3 274 \$
<b>Total</b>	<b>449 445 \$</b>

Adoptée.

**16. RÈGLEMENT N° 10-2009 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS, ET TAUX DE TAXE, RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

**SECTION 1 :  
DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 1 DU BUDGET 2010 COMMUNES À L'ENSEMBLE**

**Résolution C.M. 254-09**

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu d'adopter la section 1 du règlement N° 10-2009 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 1 du budget de l'exercice financier 2010 communes à l'ensemble.

Adoptée.

**SECTION 2 :  
DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 2 DU BUDGET 2010 - INSPECTION MUNICIPALE**

**Résolution C.M. 255-09**

Il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu d'adopter la section 2 du règlement N° 10-2009 établissant les répartitions relatives à la partie 2 du budget de l'exercice financier 2010 concernant l'inspection municipale.

Adoptée.

**SECTION 3:**  
**DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 3 DU BUDGET 2010 - TRANSPORT COLLECTIF**

**Résolution C.M. 256-09**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu d'adopter la section 3 du règlement N° 10-2009 relative à la partie 3 du budget 2010 concernant le transport collectif.

Adoptée.

**SECTION 4:**  
**DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 4 DU BUDGET 2010 – TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)**

**Résolution C.M. 257-09**

Il est proposé par M. Jean-Paul Bélanger, appuyé par Mme Sophie Champagne et résolu d'adopter la section 4 du règlement N° 10-2009 relative à la partie 4 du budget 2010 concernant les terres publiques intramunicipales (TPI).

Adoptée.

**SECTION 5**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS TNO**

**Résolution C.M. 258-09**

Il est proposé par M. Mario Côté, appuyé par M. Steve Lamontagne et résolu d'adopter la section 5 du règlement N° 10-2009 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010 des territoires non organisés (TNO).

Adoptée.

**17. COMITÉ ADMINISTRATIF, PRÉFET SUPPLÉANT ET AUTRES NOMINATIONS**

**PRÉFET SUPPLÉANT :**

Mme Chantale Lavoie annonce son choix comme préfet suppléant en la personne de M. Georges Guénard, maire de Saint-Vianney.

Mme Chantale Lavoie dépose également au conseil une proposition concernant la nomination du comité administratif de la MRC, qui a été acceptée par le conseil; cette proposition se détaille comme suit :

Proposition concernant la composition du comité administratif de la MRC de La Matapédia

La présente proposition provient d'une réflexion basée sur l'analyse des différentes compositions expérimentées par les années passées ainsi qu'à une analyse des discussions que j'ai eues avec quelques maires de la MRC. À mon avis, le comité administratif (ca) se doit de représenter au mieux l'ensemble du territoire et les dynamiques de développement des communautés. Loin de prétendre que la formule proposée est parfaite, je crois plutôt qu'elle tente d'établir un processus équitable de nomination des membres où les communautés peuvent justement faire valoir leur représentation. La proposition veut laisser place à un processus intégrateur et évolutif.

Les membres du comité seront nommés pour **1 an** ce qui permettra à chacun d'évaluer les résultats de ce type de nomination ainsi que les impacts sur le comité administratif. De plus, cette période permettra aux nouveaux maires de bien intégrer leurs nouvelles fonctions et s'approprier tous les aspects des procédures administratives de la MRC. Cette dernière affirmation s'applique également à mon nouveau rôle de préfet élu.

La base de ce processus est la reconnaissance de groupes qui devront nommer leur représentant(e). Ces groupes tentent de respecter certains principes tels que : les similitudes en termes de population, d'enjeux et d'intérêts de développement ; les facteurs de proximité géographique et de complicité développée au cours des dernières années ; et finalement, un souci d'équité des voix et de représentation en terme de population.

GRUPE 1 (3 sièges attribués : (soit 1 par sous-groupe\* et 1 pour l'ensemble du groupe))

Sous-groupe A- Amqui, Causapscal et Sayabec

Sous-groupe B- Lac-au-Saumon, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant

GRUPE 2 (3 sièges attribués : (soit 1 par sous-groupe\*))

Sous-groupe C- Saint-Cléophas, Saint-Damase, Saint-Moïse et Saint-Noël

Sous-groupe D- Sainte-Irène, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

**\*L'attribution des sièges tient en compte que le préfet suppléant agit automatiquement comme représentant du groupe dont il est intégré.**

Advenant qu'un sous-groupe ne parvienne pas à trouver un représentant, une nomination à l'intérieur du même groupe pourra être proposée.

Dans le cas où un sous-groupe aurait plus d'un représentant à présenter, le conseil des maires sera appelé à déterminer, par vote parmi les intéressés, la personne qui siègera au ca.

Évidemment, les nominations des différents sous-groupes devront être officialisées par résolution du conseil des maires.

## **Résolution C.M. 259-09**

Il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu d'adopter la composition suivante pour le comité administratif :

### Groupe 1 (3 sièges) :

Sous-Groupe A : Mme Danielle Marcoux, maire de Sayabec  
Sous-Groupe B : M. Donald Malenfant, maire de Val-Brillant  
Sous-Groupes A et B : M. Steve Lamontagne, maire de Saint-Léon-le-Grand

### Groupe 2 (3 sièges) :

Sous-Groupe C : M. Gilbert Sénéchal, maire de Saint-Noël  
Sous-Groupe D : M. Georges Guénard, préfet-suppléant et maire de Saint-Vianney  
Sous-Groupe E : Mme Marlène Landry, maire de Sainte-Marguerite

Adoptée.

## **NOMINATION DES MEMBRES SUR DES COMITÉS, COMMISSIONS DE LA MRC ET AUTRES REPRÉSENTANTS :**

### **Résolution C.M. 260-09**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Paul Lepage et résolu que les personnes suivantes soient nommées sur les comités, commissions et organismes suivants :

#### **CLD DE LA MATAPÉDIA**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Steve Lamontagne

#### **TABLE TOURISME**

- M. Gaëtan Ruest

#### **SADC DE LA MATAPÉDIA**

- M. Alain Duchemin

#### **COMITÉ DU PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ET COMITÉ DU PACTE RURAL**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- Mme Danielle Marcoux
- M. Michel Chevarie

#### **COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- Si possible d'ajouter un élu : Georges Guénard

#### **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Donald Malenfant
- M. Alain Duchemin
- M. Réginald Duguay
- M. Georges Guénard
- M. Gaëtan Ruest

Auquel s'ajoute M. Bruno Gauvin, conseiller de la municipalité de Saint-Cléophas

**SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SOLIDE)**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Jean-Marc Dumont

**BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

- M. Jean-Paul Bélanger
- M. Réginald Duguay

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- M. Gaëtan Ruest
- M. Mario Côté
- Mme Danielle Marcoux
- Mme Sophie Champagne

**COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE**

- M. Jean-Marc Dumont

**LA CARAVELLE INC TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

- Mme Réjeanne Doiron

**COMITÉ CULTUREL**

- Mme Réjeanne Doiron

**COMITÉ MULTIRESSOURCES**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Paul Lepage

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

- M. Mario Côté
- M. Réginald Duguay

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LES TNO**

- M. Réginald Duguay
- M. Mario Côté

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Gaëtan Ruest
- M. Jean-Guy Chouinard

**ÉCOSITE DE LA MATAPÉDIA ET CFER MATAPÉDIA-MITIS**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- M. Jean-Guy Chouinard

**CORPORATION DE GESTION PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Mme Chantale Lavoie, préfet

**VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA**

- M. Gaëtan Ruest
- M. Donald Malenfant

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MONT-JOLI**

- Mme Chantale Lavoie, préfet
- D'office le maire de la ville d'Amqui, M. Gaëtan Ruest

# 056

## **SOCIÉTÉ D'INFRASTRUCTURE DE LA MATAPÉDIA (SIM)**

- M. Mario Côté
- M. Martin Landry

## **CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA (CGRMP)**

- Mme Réjeanne Doiron

## **ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPÉDIA RESTIGOUCHE**

- Mme Marlène Landry

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE**

- M. Alain Duchemin

## **CAUREQ**

- M. Alain Duchemin
- M. Ghislain Paradis (comité technique)

## **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-ST-LAURENT**

- D'office la préfète, Mme Chantale Lavoie
- D'office le maire de la ville d'Amqui, M. Gaëtan Ruest

## **UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)**

- Mme Marlène Landry

## **COMITÉ ACCESSIBILITÉ AMIRAMS**

- M. Michel Chevarie

Adoptée.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ASSISTANCE**

Aucune question ou commentaire n'est adressée au conseil des maires par les personnes présentes dans l'assistance.

## **19. AUTRES SUJETS**

### **19.1 Formation des élus**

Le conseil convient de valider auprès de chacun des membres des conseils municipaux, l'intérêt pour une formation pour les nouveaux élus. Le cas échéant retenir les services de la FQM ou d'un cabinet d'avocat privé pour donner cette formation qui pourrait s'organiser en janvier ou en février 2010.

### **19.2 Convention sur le partage des redevances des parcs éoliens – Bilan des signatures et suivi**

M. Mario Lavoie dépose un bilan des résolutions reçues et des signatures de la convention de partage des redevances des parcs éoliens et demande que la convention soit soumise pour adoption aux conseils municipaux qui ne l'ont pas encore fait.

### **19.3 Demande de la Ville d'Amqui - Contribution des municipalités au coût d'opération de la piscine**

M. Gaëtan Ruest fait lecture de la résolution n° 2009-461 adoptée par le conseil municipal de la Ville d'Amqui qui demande ce qui suit :

- que les municipalités de la MRC de La Matapédia acceptent de contribuer en 2009 au coût de la piscine d'Amqui pour le même montant qu'elles ont contribué en 2008, soit une somme totale de 26 854\$, ce qui représente à peine 10% du déficit annuel encouru par la Ville pour gérer celle-ci;
- que les municipalités de la MRC de La Matapédia acceptent de contribuer en 2010 au coût de la piscine d'Amqui pour une somme totale de 27 391\$, soit une indexation de 2% sur la somme de 2008;
- qu'une négociation soit entreprise au cours de 2010 en vue d'établir la contribution des municipalités pour les années subséquentes et d'intégrer la participation des municipalités de cet équipement supralocal à l'intérieur du budget annuel de la MRC par le prélèvement de quotes-parts aux municipalités au même titre que d'autres équipements reconnus comme tel.

## **19.4 Relocalisation siège social à Mont Joli – Maison du Tourisme ATR Gaspésie**

M. Gaëtan Ruest demande que les trois préfets des MRC de Matane, Mitis et Matapédia se concertent pour prendre position en faveur de la relocalisation à Mont-Joli de la maison du Tourisme de l'ATR Gaspésie.

## **19.5 Consultation publique**

Sans donner plus de détail, M. Martin Landry demande que ce sujet soit reporté à la prochaine rencontre.

## **20. LEVÉE DE LA RÉUNION**

### **Résolution C.M. 261-09**

La séance est levée à 22h50 sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier